

LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018

À une séance SPÉCIALE du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, dûment convoquée à la séance du lundi 03 décembre 2018 où tous les membres présents ont renoncés à l'avis de convocation, un avis de convocation a été transmis au conseiller absent également, tenue à 19h00 à l'endroit habituel des séances, sont présents : Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Cynthia St-Pierre, Jean-Philippe Bouffard, Johanne Gagnon, Ghislain Vachon et Marc Lavigne ainsi que Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le conseiller Éric Bergeron est absent.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents. **7765-1218**

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Cynthia St-Pierre, d'adopter l'ordre du jour tel que lu, en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du budget.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Ghislain Vachon et résolu à l'unanimité que les prévisions budgétaires pour l'année 2019 soient adoptées avec les recettes et les dépenses suivantes : **7766-1218**

RECETTES :

Taxes foncières et taxes spéciales	1 346 443 \$
Paiements tenant lieux de taxe (école, terre publique)	5 792 \$
Droits sur mutations immobilières	10 000 \$
Droits sur carrières	185 000 \$
Subvention gouvernementale pour l'entretien local	86 136 \$
Subventions conditionnelles	106 162 \$
Autres (ristourne, assurances, permis, billet infraction)	13 200 \$
Vente de terrains	55 000 \$
Autres recettes de source locale	43 700 \$
Revenus de location du CPE et de la Caserne	52 790 \$
Revenus de contrat entretien (MTQ et Com. Scolaire)	68 790 \$
Appropriation du surplus accumulé non affecté	75 000 \$
TOTAL DES RECETTES :	2 048 013 \$

DÉPENSES:

Administration générale	392 780 \$
Sécurité publique	256 320 \$
Transport	474 315 \$
Hygiène du milieu	193 360 \$
Urbanisme et mise en valeur	141 895 \$
Loisirs & culture	168 186 \$
Emprunts & frais bancaires	283 710 \$
Affectations	137 447 \$
TOTAL DES DÉPENSES :	2 048 013 \$

ADOPTÉE

Adoption du taux de la taxe foncière pour 2019.

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que le taux de la taxe foncière pour l'année soit fixé à 0,94¢/100\$ d'évaluation.

7767-1218

ADOPTÉE

Adoption du tarif pour la cueillette des déchets et collecte sélective.

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que le taux de taxe pour défrayer les coûts pour la levée et le traitement de déchets, de récupération et de matières putrescibles pour l'année 2019, soit fixé à 245.00\$ pour les résidences et les chalets.

7768-1218

ADOPTÉE

Adoption du coût de la taxe d'eau et des dates de versements.

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que la taxe d'eau pour l'année 2019 soit fixée selon les tarifs établis dans le tableau annexé, faisant partie intégrante du procès-verbal.

7769-1218

Taxe d'eau pour 2018		
Résidence et garage commercial		260.00 \$
Piscine et spa		50.00 \$
Salon de coiffure		50.00 \$
Pépinière		75.00 \$
Garage privé avec service de lavage		20.00 \$
Terrain vacant		10.00 \$
Cheval, vache, etc.	l'unité	10.00 \$
Veau, mouton, chèvre, etc.	l'unité	5.00 \$

Le paiement des taxes foncières dont le total est **supérieur à 300.\$** sera reparti en 4 versements égaux, dont les échéances sont les suivantes : Le 1^{er} mars, le 1^{er} mai, le 1^{er} juillet et le 1^{er} septembre 2019.

ADOPTÉE

Adoption du tarif de compensation pour la fibre optique.

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que le tarif de compensation pour l'installation de la fibre optique pour l'année 2019 soit fixé à 172.00 \$ pour chaque propriétaire de résidence, chalet et commerce.

7770-1218

ADOPTÉE

Adoption du taux pour les frais d'administration.

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité que le taux pour les frais d'administration pour l'année 2019, soit fixé à 15 % sur toutes les sommes dues envers la Municipalité de Saint-Rosaire.

7771-1218

ADOPTÉE

Publication des prévisions budgétaires.

Il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Marc Lavigne que le feuillet explicatif des prévisions budgétaires pour 2019 soit publié dans le journal « l'Écho de chez nous ».

7772-1218

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION est déposé par le conseiller Marc Lavigne, qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, qu'un règlement sera présenté pour adopter un règlement fixant les différents taux de taxes pour l'année 2019. **7773-1218**

Une dispense de lecture dudit règlement fixant les différents taux de taxes est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE.

Levée de l'assemblée par Johanne Gagnon, appuyé par Jean-Philippe Bouffard à 19h09. **7774-1218**

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

**Julie Roberge, directrice générale et
secrétaire-trésorière**